La commission des affaires culturelles a décidé du classement de la pétition “Supprimer CNews de l’audiovisuel français”

10/11/2026 à 14h41



Du fait de ce classement, la pétition est fermée à la signature. Elle ne sera pas examinée par la commission des affaires culturelles.
Dans les 8 jours qui suivent le classement d’une pétition, tout député peut demander que celle-ci fasse l’objet d’un débat en séance… pic.twitter.com/G6KEQpMbMY

— Assemblée nationale (@AssembleeNat) November 10, 2026